

MASTÈRE 2

DROIT DES AFFAIRES ET DE L'ENTREPRISE

Sous la direction de Maître Steven CARNEL

Avocat à la Cour - Associé fondateur du Cabinet d'Affaires RAISON CARNEL

1

PRÉSENTATION

■ Le Mastère 2 droit des affaires et de l'entreprise assure une spécialisation en droit des affaires et permet aux étudiants de devenir de véritables professionnels dans ce domaine.

■ Les étudiants y développent une **maîtrise à la fois théorique et pratique** du droit des affaires en acquérant tous les réflexes nécessaires à l'exercice de cette matière.

■ Outre les connaissances et compétences juridiques indispensables à la pratique du droit des affaires, cette formation donne aux étudiants **toute la confiance nécessaire pour intégrer le monde du travail** avec force et sérénité.

■ Les étudiants se voient ainsi proposer des **ateliers d'éloquence**, des cours de **plaidoirie** et des séances de **coaching professionnel** visant à développer leur assurance et leur **maîtrise de soi**.

2

OBJECTIFS

■ L'objectif est de former **des professionnels en droit des affaires** capables d'appréhender un dossier par des **exercices pratiques** et des **mises en situation concrètes**.

■ Les étudiants interviennent sur des **dossiers réels** par l'intermédiaire de leurs enseignants qui sont des professionnels reconnus dans leur domaine de spécialité. La formation permet aux étudiants de traiter l'ensemble des problématiques rencontrées par les entreprises, qu'il s'agisse du **conseil ou du contentieux**.

■ L'obtention du Mastère permet ainsi une **insertion immédiate dans le monde du travail**. L'objectif est d'être opérationnel à la fin du cursus.

PROGRAMME

■ Le Mastère 2 droit des affaires et de l'entreprise propose un large ensemble de cours dont les matières constituent l'essence même du droit des affaires.

Les matières enseignées sont les suivantes :

- Droit des sociétés
- Droit commercial
- Contentieux des affaires
- Coaching professionnel
- Entreprises en difficultés
- Instrument de paiement et de crédit
- Fiscalité des entreprises
- Droit pénal de l'entreprise
- Droit du travail
- Droit des obligations
- Procédure civile
- Prise de parole en public
- Plaidoirie-éloquence
- Atelier de préparation aux entretiens d'embauche
- Droit des contrats spéciaux
- Libertés fondamentales

DÉBOUCHÉS

Le Mastère 2 droit des affaires et de l'entreprise conduit aux carrières suivantes :

- Avocat
- Juriste d'entreprise spécialisé en droit des affaires exerçant au sein de directions juridiques.
- Mandataire judiciaire
- Notaire (avec le DSN ou le DAFN)
- Consultant
- Commissaire aux comptes
- Expert ou commissaire-priseur

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

■ Le Mastère 2 droit des affaires et de l'entreprise est un mastère en **alternance** compatible avec une activité en entreprise ou en cabinet d'avocats.

■ L'alternance peut se faire sous la forme **d'un stage ou d'un CDI/ CDD à temps partiel**.

■ Quelque-soit la forme de l'alternance, l'étudiant démarre ses cours en **rythme alterné**, ce qui lui permet de travailler en **entreprise ou en cabinet d'avocats** à hauteur de 3 à 4 jours par semaine et de suivre les cours les 2 jours restants.

La durée totale des enseignements est de **200 h**.

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

Deux sessions de cours au choix sont proposées.

■ **1^{re} session de cours** : du 21 octobre 2019 au 31 mars 2020 avec la possibilité de poursuivre son stage jusqu'à fin juin.

■ **2^e session de cours** : du 9 janvier au 15 juin 2020 avec la possibilité de poursuivre son stage jusqu'à fin août.

Toutes les formations peuvent être suivies sur place à Paris ou à distance en e-learning.

CANDIDATURE ET ADMISSION

■ **Le Mastère Droit des Affaires et de l'Entreprise** est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit ou de gestion, titulaire d'un Bac+4 ou d'un diplôme équivalent étranger, désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose exclusivement sur la **motivation du candidat**.

■ **Pour postuler**, candidatez en ligne sur www.institutsuperieurdudroit.fr.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Mastère en alternance vous permet d'assumer la totalité des frais de scolarité qui s'élèvent à la somme de **300 euros par mois** sur 12 mois (pour la préparation en centre sur Paris) ou de **240 euros par mois** sur 12 mois (pour la préparation à distance en e-learning).

L'ALTERNANCE

L'alternance peut être effectuée sous les formes suivantes :

- **Sous la forme d'une convention de stage** en entreprise ou en cabinet d'avocats : dans ce cas, la gratification de stage permettra à l'étudiant de régler ses frais d'inscription.
- **Sous la forme d'un contrat de travail**, CDD ou CDI à temps partiel : dans ce cas, le salaire permettra à l'étudiant de régler ses frais d'inscription.

LE PRÊT ÉTUDIANT

Outre le financement par le biais de l'alternance, votre projet peut être financé par un **prêt étudiant**.

L'avantage du prêt étudiant est de permettre un **remboursement différé**. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, **l'Institut Supérieur du Droit vous accompagnera dans vos démarches auprès de sa banque partenaire**.

L'AUTOFINANCEMENT

L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. L'Institut Supérieur du Droit lui proposera alors, s'il le souhaite, un **paiement échelonné dans le temps** à hauteur de 300 euros par mois sur 12 mois (pour la formation sur place) ou de 240 euros par mois sur 12 mois (pour la formation à distance en e-learning).

LES BOURSES

En accord avec l'Institut Supérieur du Droit, les étudiants boursiers bénéficient de **tarifs préférentiels**.

CONTACT

Pour plus de renseignements :
www.institutsuperieurdudroit.fr
info@institutsuperieurdudroit.fr

Centre d'informations (sur rendez-vous) : 67, rue de l'assomption 75016 Paris